LES VERGERS DE DAGOBERT

LE CHAMP ROUGE Lucien DERET 331 ancienne Route de Chartres 45 770 SARAN

Saran, le 12 janvier 2017

Objet : Régularisation des limites de propriété entre les sites des Vergers et du Champ rouge – 45 770 SARAN

Monsieur le Président,

Vous nous informez que l'implantation du bâtiment K de votre site du Champ rouge ne respecte pas la distance minimale de 20 mètres prévue par la règlementation et qu'il serait donc impératif de régulariser les limites de propriété entre notre site des Vergers et votre site du Champ rouge.

Par la présente, nous nous engageons, dès que le crédit-bail relatif à votre site sera levé, à vous céder la surface nécessaire afin que votre site puisse respecter la distance minimale imposée par la règlementation. Les modalités de cette cession devront être discutées suite à la levée de votre crédit bail prévue le 02 janvier 2020.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Lucien DERET

Président

LES VERGERS DE DAGOBERT SAS au capital de 37.000 euros 331Ancienne Route de Chartres 45770 SARAN RCS ORLEANS 435 054 168